

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 4 mai 2016 portant désignation des membres
du Comité Femmes et Sciences**

A.Gt 21-10-2021

M.B. 25-11-2021

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 mars 2016 instituant le Comité Femmes et Sciences, article 6 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 mai 2016 portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 juin 2021 ;

Considérant la proposition de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur du 30 septembre 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'un membre n'appartenant pas à une Université, conformément à l'article 6, § 1^{er}, 3^o, du décret ;

Sur la proposition du Ministre de l'Egalité des chances, de la Ministre des Droits des femmes et de la Ministre de l'Enseignement supérieur, en charge de la recherche scientifique ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 3, 1^o, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 mai 2016 portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences, les mots «Monsieur Kevin GUILLAUME» sont remplacés par les mots «Monsieur Eric REMACLE».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption.

Article 3. - Les Ministres qui ont l'enseignement supérieur, la recherche ainsi que les droits des femmes et l'égalité des chances dans leurs attributions sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 21 octobre 2021.

Par le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie Bruxelles Enseignement,

F. DAERDEN

La Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits
des Femmes,

B. LINARD

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion
sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de
Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY